

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 013	2 933	80	2.73	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			3 013	2 933	80	2.73	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 013-	2 933-	80-	2.73-	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	53 220		53 000		220	0.42
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	53 220		53 000		220	0.42
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 944		3 421		476-	13.92-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 944		3 421		476-	13.92-
2. Résultat financier (V-VI)	50 276		49 579		696	1.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	47 262		46 646		616	1.32
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 652				29 652	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	29 652				29 652	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	29 652				29 652	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	82 872		53 000		29 872	56.36
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 958		6 354		396-	6.23-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	76 914		46 646		30 268	64.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

220

2B INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 890 Chemin le Peyron
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
845 060 201 RCS DRAGUIGNAN

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2024

Le 30 juin 2024, à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- **Madame Pauline CURSOUX**, ayant l'usufruit de 100 actions, ci cent actions,
- **Monsieur Aaron BARAT**, ayant la nue-propriété de 100 actions, ci cent actions, représenté par Madame Pauline CURSOUX

Total des actions des associées présentes : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Madame Pauline CURSOUX préside la séance en qualité de présidente de la Société.

La Présidente constate que toutes les associées sont présentes ou représentées ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocation régulières des associées ;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L-227-10 du code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions ;

La Présidente déclare que tous les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées en même temps que la convocation ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la date de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la Présidente
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce. Puis la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 76 914.26 euros.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 76 914.26 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 76 914.26 euros

Affectation

- Dotation aux autres réserves à hauteur de 26 914.26 euros portant ce poste à un solde créditeur total de 150 995.59 euros.
- A titre de dividendes soit 50 000 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 206 495 euros et celui des réserves à 150 995,59 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 500 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social le 30 septembre 2024.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale prend acte qu'aucune des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé les actionnaires présents.

Madame Pauline CURSOUX
Présidente



Monsieur BARAT Aaron
Représentée par Madame Pauline CURSOUX



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	410 000		410 000	410 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II	410 000		410 000	410 000		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	60 130		60 130	29 825	30 305	101.61	
Charges constatées d'avance (3)							
	Total III	60 130		60 130	29 825	30 305	101.61
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	470 130		470 130	439 825	30 305	6.89

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

" certifié conforme " 

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000		
	Réserves				
	Réserva légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	124 081	77 435	46 646	60.24
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	76 914	46 646	30 268	64.89
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	206 496	129 581	76 914	59.36
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	251 358	292 733	41 375-	14.13-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	12 060	17 280	5 220-	30.21-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107	102	5	4.71	
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	111	129	18-	14.13-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	263 635	310 244	46 609-	15.02-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	470 130	439 825	30 305	6.89

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

54 518

59 114

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	228
Autres dettes	111
Total	339

Charges et produits constatés d'avance**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		410 000
Nantissement de parts acquises	410 000	
Total (1)		410 000
(1) dont concernant les participations		410 000

Engagements reçus

Caution accordée par le dirigeant		410 000
Total		410 000